

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 13 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise,
Conformément à l'article L5211-8, précisant l'installation des instances du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise,

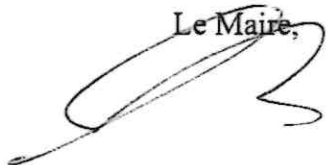
Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation des délégués communaux siégeant au SCoT de l'aire gapençaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** pour siéger au SCOT de l'aire gapençaise :
 - Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, délégué titulaire.
 - Gilles SERRES, 3^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme, délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,



Jean-Baptiste AILLAUD

Le secrétaire de séance,



Michel TEXIER

